

Examen: n° 38078 "A - Réglementation du T3P - 28 janvier 2020"

Copie n° 920962

Reference de l'examen: 210927-9176-11332-38078

Légende

📌 à cocher

Attention, l'étudiant n'a pas encore passé l'examen

1 Un conducteur sanctionné par le tribunal correctionnel pour délit de fuite peut saisir :

- A le tribunal correctionnel qui jugera à nouveau l'affaire
- B le tribunal judiciaire pour une condamnation inférieure à 4 000 €
- C la cour de cassation
- D la cour d'appel

(0 point / 1) Question à choix multiple

2 Quelle est l'autorité qui effectue la vérification du casier judiciaire d'un candidat à la carte professionnelle de conducteur de véhicules T3P ?

- A le ministère chargé des transports
- B le préfet de région
- C le préfet de police ou le préfet
- D les forces de l'ordre

(0 point / 1) Question à choix multiple

3 Quelles assurances doit souscrire un professionnel effectuant du T3P ?

Indication/Right answer : Un contrat pour le véhicule couvrant les dommages corporels et matériels pour le transport de personnes à titre onéreux appelé aussi responsabilité civile circulation.

Un contrat de responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels.

(0 point / 2) Question ouverte

4 Le retrait de la carte professionnelle est :

- A consécutif à la décision d'un juge de l'ordre administratif sous certaines conditions
- B une sanction administrative prise par un préfet
- C une sanction administrative prise par un juge
- D consécutif à la décision d'un juge de l'ordre pénal sous certaines conditions

(0 point / 1) Question à choix multiple

5 Citez deux cas dans lesquels la carte professionnelle peut être retirée à un conducteur du T3P ?

Indication/Right answer : Annulation permis de conduire.

Délit pénal prévu par le code des transports (délits routiers, agressions sexuelles, cf code des transports, ...)

(0 point / 2) Question ouverte

6 Quel kilométrage maximum un conducteur de T3P peut-il réaliser pour sa course ?

- A 500 km
- B 1000 km
- C 300 km
- D pas de limitation

(0 point / 1) Question à choix multiple

7 Qui agréé les organismes de formation continue des conducteurs de T3P ?

Indication/Right answer : Les préfetures.

(0 point / 2) Question ouverte

8 Quels agents sont habilités à effectuer un contrôle routier de conducteur de T3P ?

- A les policiers
- B le juge du tribunal judiciaire
- C les agents représentant la SNCF
- D les gendarmes

(0 point / 1) Question à choix multiple

9 La réglementation du T3P se trouve dans le :

- A code pénal
- B code du travail
- C code des transport
- D code préfectoral

(0 point / 1) Question à choix multiple

10 Quelle est l'ancienneté maximum pour un véhicule hybride ?

- A aucune
B 6 ans
C 7 ans
D 2 ans

(0 point / 1) Question à choix multiple

11 Que devez-vous présenter aux agents susceptibles d'effectuer des contrôles pour justifier d'une réservation préalable ?

Indication/Right answer : Un document écrit sur support papier ou électronique.

(0 point / 2) Question ouverte

12 Comment se présente une réservation préalable ? Citez 2 mentions qui doivent figurer obligatoirement sur celle-ci.

Indication/Right answer : Support papier ou électronique

Nom dénomination sociale de l'entreprise

Coordonnées de l'entreprise, N° = SIREN/ SIRET

Nom et coordonnées téléphoniques du client, lieu de prise en charge souhaité par le client

Date et heure de la réservation par le client, date et heure de la prise en charge souhaitée par le client

(0 point / 2) Question ouverte

13 Pour être exploitable en activité de transport public particulier de personnes, un véhicule électrique doit être :

- A sans contraintes particulières
B de couleur noire
C équipé d'un pack confort (boîte automatique, climatisation, connectique...)
D soumis à des contraintes particulières

(0 point / 1) Question à choix multiple

14 Vous êtes chauffeur de transport public particulier de personnes né le 12 mai 1950. Quelle est la périodicité de l'examen médical d'aptitude physique auquel vous devez vous soumettre ?

- A 5 ans
B 2 ans
C 1 an

(0 point / 1) Question à choix multiple

15 Quelle est la taille minimum de la commune dans laquelle peut s'exercer une activité du T3P ?

- A 1500 habitants
B 20000 habitants
C Il n'y a pas de taille minimum
D 11000 habitants

(0 point / 1) Question à choix multiple